

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement # 286-2021 modifiant le Règlement de zonage # 213-2013 de la Municipalité de Caplan;

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la secrétaire-trésorière et directrice générale :

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 22 mars, il y a eu l'adoption du :

Règlement # 286-2021 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Caplan # 213-2013 (clapet);

Que ce règlement a été approuvé par le par la MRC de Bonaventure le 21 avril 2021.

Le Règlement # 286-2021 est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 27 avril 2021

La secrétaire-trésorière et directrice générak

Pamela Dow